

## Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Dans le Gers, son montant a doublé en quatre ans pour atteindre 13,8 millions d'€



Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Communiqué de la Préfecture du Gers :

13,8 millions d'euros vont permettre de soutenir l'investissement public local dans le Gers en 2018, à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Cette dotation est en hausse de 10 % par rapport à 2017 et atteint désormais un montant historiquement élevé, alors même qu'il avait déjà été majoré de 30 % entre 2016 et 2017.

En complément d'autres fonds comme la dotation de soutien à l'investissement public local et le fonds national d'aménagement et de développement des territoires, la DETR constitue depuis 2011 un levier très important pour accompagner et soutenir les projets des communes et intercommunalités.

Au total, l'Etat consacre 17 millions d'euros au soutien à l'investissement des collectivités du Gers.

Sur la programmation 2018, dix catégories d'opérations ont été définies prioritaires par la commission des élus du Gers, conformément aux orientations nationales :

- les travaux sur les bâtiments scolaires ;
- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité routière ainsi que les aménagements de sécurité ;
- les travaux d'accessibilité ;
- les investissements favorisant le développement économique, touristique ou culturel ;
- les projets favorisant le maintien ou le développement des services publics ;
- les équipements sportifs ;
- le logement social conventionné ;
- les projets favorisant la transition énergétique et écologique ;
- les projets favorisant la mobilité ;
- la réparation des dégâts de la voirie suite aux intempéries.

Catherine SÉGUIN, préfète du Gers, a réuni le 4 mai 2018 la commission d'élus de la DETR, pour recueillir son avis sur les 33 dossiers pour lesquels le montant de la subvention DETR est supérieur à 100 000 €. Au total, ce sont près de 300 dossiers qui ont été déposés à ce jour dans le Gers.

Les notifications de subventions pour la totalité des dossiers retenus vont être adressées aux collectivités concernées dans les prochaines semaines.

Compte tenu de l'« effet multiplicateur » de cette dotation, on peut estimer à environ 50 millions d'€ le montant des travaux qui seront accompagnés sur l'ensemble du territoire départemental. On peut en attendre des effets très positifs sur l'activité des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Cette augmentation significative de la DETR confirme l'attention particulière que le Gouvernement porte au département du Gers.